



Vœux de la municipalité et réunion citoyenne, le 20 janvier – Crédit photo : Pierre Rodriguez

Le mot du maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'équipe communication vous livre ce jour encore un travail fourni pour partager avec vous les informations municipales. Merci à elle pour ce résultat.

Vous aurez le loisir de lire des sujets courants comme nos finances et des sujets de fonds tels que l'eau. Ce sujet nous préoccupe tous : l'habitabilité de notre territoire est en jeu. Le 31 mai prochain, l'inauguration des travaux du village, dont la fin est imminente (enfin !), sera pour nous l'occasion d'interpeller nos représentants politiques (députés, sénateurs, préfète, conseillers départementaux ...).

Ce sujet de l'eau est déjà très présent dans nos institutions, mais les échanges tournent uniquement sur les zones raccordées en réseaux collectifs : comment dans l'avenir assurer la distribution, optimiser les consommations tant chez les particuliers que chez les industriels, stopper le gaspillage, respecter les milieux naturels.

Ne soyons pas, une fois de plus, les oubliés du débat !

L'inauguration permettra d'aborder l'habitat diffus, les « non-raccordables » à un réseau d'alimentation d'eau public :

- Quelles orientations politiques et environnementales pour que la vie puisse perdurer dans nos milieux ruraux ?
- Faire de notre commune et de vos comportements exemplaires avec l'eau des modèles à plus grande échelle.

J'éprouve une grande reconnaissance envers les habitants du village et la patience dont ils ont fait preuve durant ce long chantier.

Belle lecture à toutes et à tous....

_____ Xavier B. _____

État civil depuis décembre 2023

Décès M. Michel DESFONDS le 25 mars 2024
M. Elie DESFONDS le 20 mars 2024
Mme Marie-Louise AUDOUARD le 31 décembre 2023
M. Jean-Marie HUBERT le 30 janvier 2024

La municipalité présente ses condoléances aux familles.

Bilan financier 2023 et pré-projet 2024

Fonctionnement

Dépenses

Les dépenses ont été :

- charges à caractère général	: 49 023,23 €
- charges de personnel et frais assimilés	: 64 569,68 €
- autres charges de gestion courante	: 25 878,63 €
- charges financières	: 3 336,56 €

Soit des dépenses réelles de 142 808,10 € auxquelles il convient d'ajouter les dépenses d'ordre (dotation aux amortissements) pour la somme de 6 721,24 €.

Soit un total de dépenses de fonctionnement de 149 529,34 €.

Recettes

Les recettes réelles ont été de 244 457,67 €

Résultat du fonctionnement

La section fonctionnement présente donc un excédent de 94 928,33 €

Investissement

Dépenses

Les dépenses réalisées ont été :

- travaux de voirie	: 11 091,50 €
- rénovation thermique des appartements	: 10 000 €
- séparatif eaux usées/eaux pluviales	: 307 342,81 €
- enfouissement des lignes EP	: 1 915,62 €
- aménagements, matériel et outillages divers	: 12 485,03 €
- dépenses financières	: 26 671,06 €

Soit un total dépenses d'investissement de 369 506,02 €

Recettes

Les recettes réelles ont été de 476 806,17 €

Résultat

La section d'investissement présente un excédent de 107 300,15 €.

Pour rappel, l'excédent est le résultat comptable de la différence entre les dépenses et les recettes au niveau budgétaire. Il n'est pas le reflet de la trésorerie.

Projets 2024

En fonctionnement

Nous ne prévoyons pas de nouvelles dépenses.

En investissement

Nous poursuivons notre projet pluriannuel :

- fin des travaux du séparatif des eaux pluviales / eaux usées y compris l'enfouissement des lignes ;
- l'isolation des trois logements au deuxième semestre ;
- des travaux de voirie ;
- salle polyvalente, changement des tables, isolation et rénovation de la cuisine ;
- menuiseries et isolation de la maison communale ;
- réfection des WC publics ;
- travaux au niveau des sources ;
- aménagements dans le local technique.

La réalisation de ces projets reste liée à l'accord de subventions et à l'état de notre trésorerie.

Marie-Anne R.

L'Ardéchoise à Saint-Symphorien-de-Mahun

L'Ardéchoise, cette rencontre sportive pour cyclistes connue bien au-delà de notre département, est organisée pour la 31^e fois **du 12 au 16 juin 2024**.

Cette année 3 parcours gravel (pratique du vélo qui mélange des passages sur route ainsi que sur des sentiers, des pistes et des chemins) sont organisés et passeront sur les routes et chemins de notre commune le samedi 15 juin dans la matinée. La municipalité a répondu favorablement à la demande des organisateurs.

Il nous revient donc la responsabilité de préparer ce passage à savoir une animation, des décorations et des lieux de ravitaillement. La prévision étant de 175 cyclistes, tous les volontaires seront les bienvenus.

Dominique Lafond a bien voulu prendre le rôle de correspondant. Vous pouvez donc vous manifester auprès de lui si vous souhaitez vous engager. Vous pouvez également vous inscrire auprès de Michèle Defour ou Marie-Anne Riguet. Nous devons déclarer la liste des bénévoles pour le 3 mai. Nous avons programmé une réunion le **mardi 18 mai à 18h30 à la maison communale**. Plusieurs d'entre vous se sont déjà manifestés et nous remercions d'avance toutes les personnes qui s'engageront pour accueillir au mieux cette belle aventure qu'est « L'Ardéchoise ».

_____ Michèle D. _____

Courrier demandé à paraître dans le bulletin

le 8 octobre 2023

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Par le présent courrier, nous revenons vers vous suite :

à une première interpellation du Conseil municipal en début de mandat, posant l'enjeu du manque d'eau pour les habitants de la commune, par anticipation,

à la réunion publique en janvier dernier qui nous a permis d'échanger avec le vice-président de Serena,

à deux courriers datés du 1er mars et du 15 juillet 2023, que nous avons adressés au Syndicat des Eaux, et pour lesquels nous vous avons mis en copie.

Ces deux derniers courriers concernent une demande collective de raccordement au réseau d'eau par l'intermédiaire des Grandes Faugères, réalisation techniquement possible puisque toutes les maisons et hameaux concernés se trouvent en dessous du réservoir situé à la Croix du Serre.

Et cela au-delà des réticences du Syndicat à créer de nouvelles extensions, car pour nous cette demande se limite à un raccordement.

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse de Serena à ces deux courriers.

C'est pourquoi nous nous adressons à la Municipalité afin d'intervenir auprès du Syndicat des Eaux pour officialiser cette demande de raccordement.

Nous savons qu'actuellement la Commune de Saint-Symphorien n'est pas adhérente au Syndicat des Eaux.. Cependant, il y a certainement une solution pour que cette demande puisse se faire tout en gardant l'autonomie sur le réseau au village, comme cela nous a été suggéré par le vice-président de Serena à la suite de la réunion publique en mairie de Saint-Symphorien-de-Mahun.

Cela permettrait de trouver une solution d'accès au réseau Cance-Doux pour une dizaine d'habitations situées au bas de la commune.

Visiblement, ce type de projet est en cours sur d'autres lieux de notre territoire et territoires voisins, comme Saint-Félicien ou Burdignes, ce qui montre la faisabilité de ce type de projet.

Notre demande collective et citoyenne pose, à travers l'enjeu vital de l'eau, la question de l'avenir de notre commune, village et hameaux.

Au-delà de la gestion de la pénurie à court terme, dans une perspective d'anticipation, cette demande vient s'inscrire dans les solutions possibles pour simplement pouvoir vivre et maintenir les richesses actuelles de notre commune, autour des activités agricoles, artisanales, de l'accueil touristique et de la valorisation du patrimoine, dont celui de Veyrines.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, de l'intérêt que vous porterez à notre demande collective, en espérant vivement qu'elle puisse aboutir.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir nos salutations les meilleures.

PS : Nous allons demander la publication de ce courrier dans la tribune libre du prochain bulletin municipal.

_____ Sylvie et Patrick BALLUET Grangeneuve, Régine et Jean BRUAS Rossignol, Judith FORCIOLI et Sebastian JENTER Rossignol, Chantal et Didier GIRAUD Petit Soulage, Henri GIRAUD Petit Soulage, Corinne et Léon LAAN Chevalier, Sylvie OEHLenschlager et Thierry CAZAUX Grand Soulage, Marie-Françoise CAZAUX Grand Soulage _____

Histoires et Histoire : L'eau (deuxième partie)

L'intervention sur l'eau donnée lors du repas des Anciens^[1] date d'octobre 2023, nous étions alors en pleine sécheresse et la municipalité se débattait pour trouver des solutions au manque d'eau. Alors que j'écris ce présent article, nous serions plutôt dans la situation inverse, les pluies diluviennes faisant jaillir l'eau de tous côtés avec les inconvénients inhérents à ces événements, mais aussi avec de l'espoir pour cet été. Quoi qu'il en soit, de tout temps l'eau a été précieuse, la toponymie et l'anthroponymie en font foi.

Traverser la rivière était souvent une aventure, on la franchissait la plupart du temps à gué. S'il suffisait de faire un saut pour passer, c'étaient un sauton, d'où le nom de famille Soton. Des ponts ont été construits pour plus de commodité, par exemple le pont de la route Vieille, route du bas qui relie le village à la Gare. Le pont du Moulin du Faure a permis aux habitants de Veyrines de se rendre à la messe à Saint-Symphorien après la mort de leur dernier curé en 1818, car, trouve-t-on dans les registres de délibérations de la commune, « *dans les saisons froides et pluvieuses de l'hiver, ses habitations sont séparées de la paroisse de Saint-Symphorien par les torrents qui la traversent et qu'il y a même danger de vouloir franchir, et qu'un long contour pour arriver à la paroisse de Saint-Symphorien est très préjudiciable aux habitants de la susdite paroisse de Veyrines* ». ^[2] C'est en 1844 qu'Adrien Deglesne a fait construire le pont en pierre^[3].

L'eau était captée, bien sûr, à proximité des maisons, on ne construisait pas une maison sans s'assurer qu'il y ait de l'eau, une source. Au village, chaque maison avait son puits, souvent dans la cave ; ces puits ont parfois été bouchés quand l'eau est arrivée sur l'évier. Au XIX^e siècle, Prosper Larzallier (1860–1936), maire de 1892 à 1919, a fait construire la mairie-école^[4], la place de la mairie, les escaliers avec le bachat^[5], le lavoir, des fontaines ; l'eau provenait d'une source captée en 1913 à Vassivon^[6]. L'eau sur l'évier est arrivée chez les sœurs en 1957^[7], puis dans les autres maisons du village les années suivantes.

La rivière du Nant a servi de source d'énergie depuis fort longtemps, accueillant moulins et scieries^[8], et plus récemment une centrale électrique au Moulin du Faure.

Sept moulins étaient bâtis sur le Nant et les ruisseaux affluents. Le bâtiment situé le plus en amont était le moulin du Nant situé juste après la source portant le nom du ruisseau. Environ 100 m en aval se trouvait le moulin de Rochevive. Plus en aval encore le moulin de la Gruyère^[9]. Toujours sur le Nant, le Moulin du Faure présent depuis au moins le XIV^e siècle. Trois autres moulins se trouvaient sur des ruisseaux, aux Flots, à la Roche et au Crouzet. Ces moulins servaient à moudre le grain des céréales, peut-être aussi pour certains à produire l'huile.

Huit scieries furent créées ou remplacèrent les moulins précédents. À Rochevive, déjà cité, où la maison achevée en 1795 appartenait aux Jullia originaires des Grandoux, une scierie a fonctionné jusqu'aux années 1954-1955 ; elle était équipée d'une scie circulaire, mais aussi d'une scie battante.

Plus en aval, la scierie des Grandoux avait la plus grande hauteur de chute de la commune, soit 8 m, elle était également équipée d'une scie circulaire et d'une scie battante, et plus tard d'une scie à ruban. À Grangeron, sur le ruisseau de Barbe, une petite scierie fonctionnait peu souvent, au gré du débit de l'eau. La scierie de Larzallier a fonctionné avec Paul puis Jean Audouard, jusque dans les années 1960. La scierie de Champavère, installée aux environs de 1865 par Raymond Desmartin, sur des fondations de pieux en bois de verne^[10], servait à l'exploitation de la famille mais aussi pour les propriétaires ne disposant pas de scierie ; le dernier scieur fut Henri Farizon, de 1925 à 1965 ; la scierie, équipée d'une scie circulaire de 1,05 mètre de diamètre, pouvait scier des pièces allant jusqu'à 9 m de longueur ; pour les pièces de plus gros diamètre, était utilisée la scie battante ; la scierie fonctionnait au rythme du débit de la rivière. Adrien Deglesne, le même qui fera construire le pont, acheta la propriété du Moulin du Faure en 1839 et y fit construire une scierie. On trouvait deux autres scieries à La Gruyère et au Noyaret.

L'apogée des scieries correspond à la période du maximum de population, fin du XIX^e siècle ; rappelons qu'en 1861, sous le Second Empire, Saint-Symphorien comptait 978 habitants. La fermeture des scieries accompagnera la chute de la population, en particulier après les deux guerres mondiales.

A suivre...



Illustration : Le moulin et les scieries de Rochevive et des Grandoux, Cadastre napoléonien, 1833, 1/2500, Section C, feuillet 4, Archives départementales de l'Ardèche, cote 3 P 2859 12.

[1] - Suite de la causerie donnée lors du repas des Anciens organisé par le CCAS le 15 octobre 2023.

[2] - Registre des délibérations de la commune de Saint-Symphorien-de-Mahun, 20 octobre 1844.

[3] - MOULY Jacques, Notices sur la Maison de Champavère, manuscrit, archives privées. Un article de Philippe Duclaux, intitulé « *Archives et mémoires d'un propriétaire foncier de Saint-Symphorien-de-Mahun* » apporte des précisions sur cet ouvrage, dans le n° 153 de *Mémoire d'Ardèche et Temps Présent*, « *Archives Privées* », février 2022.

[4] - La mairie s'est déplacée. Les réunions avaient lieu dans l'église, la maison du maire ou autres lieux. La première mairie « officielle » qui accueillait aussi l'école se trouve en haut des grands escaliers. En 1975, c'est le lavoir qui a accueilli les locaux de la mairie pour que l'ancienne devienne des gîtes ruraux ; en 2010 le bâtiment des sœurs devient la maison communale.

[5] - Bachat : en occitan *bachàs*, bac, bassin, abreuvoir pour les vaches et les chevaux, alimenté par une fontaine. Étymologie gauloise. DUFAUD Joannès, *L'occitan Nord-Vivarais, région de Lalouvesc*, édité par l'auteur, 1986.

[6] - C'est à Vassivon que se trouve l'actuel réservoir pour l'eau desservant le village.

[7] - VIALETTE André, « Le village de Saint-Symphorien des années 1950 aux années 1970 », Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent n° 129, *Un village du Haut-Vivarais, Saint-Symphorien-de-Mahun, Veyrines une église romane*, février 2016.

[8] - DESMARTIN Joseph, JANIN Marc, « Les moulins et scieries de Saint-Symphorien », Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent n° 129, *Un village du Haut-Vivarais, Saint-Symphorien-de-Mahun, Veyrines une église romane*, février 2016.

[9] - Le nom de la Gruyère viendrait de grua, grain d'avoine ou d'orge dépouillé de son enveloppe et grossièrement moulu.

[10] - Verne ou vernhe : mot occitan signifiant aulne, un arbre qui pousse près des points d'eau.

Philippe D. _____

Visite du centre de tri Métropolis du SYTRAD à Valence

Mardi 19 mars après-midi, nous étions 24 élu·e·s, dont 6 habitantes de St-Sym, à visiter le centre de tri des déchets du SYTRAD (Syndicat du Traitement des Déchets Ardèche-Drôme) qui traite les poubelles grises et les poubelles bleues et jaunes, les vertes partant directement à la verrerie. Il regroupe 12 structures intercommunales du Nord et du Centre Drôme/Ardèche, soit 337 communes et 520 588 habitants.

Son rôle est de séparer les papiers et cartons, les métaux, ainsi que les différents types de plastiques, puis de les revendre à des entreprises qui les réutiliseront pour réaliser de nouveaux objets. Dans les poubelles grises, le SYTRAD tente de séparer ce qui est compostable pour le revendre aux agriculteurs. Ce compost est de moins bonne qualité que celui des particuliers. Ce qui ne peut pas être recyclé est alors soit enterré soit incinéré, mais les nouvelles normes imposent de mettre tous ces déchets dans une bâche pour éviter la contamination des nappes et sols. Les jus et les vapeurs toxiques sont donc récupérés pour être traités. **Sauf que le risque zéro n'existe pas !** L'un des problèmes vient de certains produits qui mettent de nombreuses années pour se dégrader et cela revient très cher aux collectivités. L'incinération permet de récupérer de l'énergie et la décomposition est plus rapide, sauf que ça pollue l'atmosphère. Le SYTRAD fait aussi de la prévention, de la sensibilisation pour produire le moins de déchets possibles, car **le meilleur déchet est celui qui n'existe pas !**

En 2020, seulement 55 % des ordures collectées (155 014 t) ont pu être revendues pour être recyclées, le reste a été enfoui ou incinéré. Par exemple, **plus de 69 000 tonnes ont été enfouies en 2020** uniquement pour le centre de Valence. De 1979 à 2017, ces déchets étaient enfouis à Saint-Sorlin-en-Valloire. Depuis le 1^{er} janvier 2017, nos déchets non valorisables sont orientés vers des sites d'enfouissement privés, situés en Drôme ou en Ardèche. Cela paraît incroyable, mais en 2022, nous avons enterré en France 17 millions de tonnes de déchets ménagers, soit le poids de 1700 tours Eiffel ! Une quantité loin, très loin des objectifs que notre pays s'est fixé, puisque nous sommes censés enfouir moins de 10 millions de tonnes d'ici 2025... Si l'on habite en ville, il y a maintenant des composteurs mis à disposition pour les déchets organiques. On peut aussi utiliser un lombricomposteur dans son appartement. La déchetterie est une autre filière. Les chiffres et les techniques expliquées ici ne concernent que le SYTRAD Valence.

La quantité de déchets dans notre région (Auvergne-Rhône-Alpes) est dans la moyenne nationale. **C'est-à-dire que notre région produit 214 kg de déchets par habitant et par an, alors que du côté de la région de Besançon ils en sont à 100 kg seulement !** (compostage, couches lavables dans toutes les crèches par exemple). En Ardèche, seulement une personne sur deux fait du tri. On trouve encore en moyenne 3 bouteilles de verre sur 10 consommées dans les poubelles grises et qui sont donc enfouies. C'est dommage, car le verre se recycle à l'infini.

Certaines collectivités séparent le papier (poubelle bleue) des emballages (poubelle jaune) alors que d'autres ne proposent que la poubelle jaune (emballages + papier). Dans tous les cas, le SYTRAD récupère les poubelles bleues et jaunes séparément et ne les mélange pas dans les camions qui font la collecte ! Ainsi, chaque type de poubelles est trié à un moment différent de la semaine de manière à optimiser le tri. Le SYTRAD souhaite que les déchets soient séparés le plus tôt possible même si les machines de tri sont de plus en plus performantes.

Quelques conseils :

Les emballages peuvent rester sales ! **Ne les lavez pas, videz-les seulement.** Les boîtes de médicament vides vont dans les emballages. Séparez juste le plastique du carton. De même pour les emballages de biscuits : ne laissez pas le plastique, ni autour, ni dans le carton, car les machines ne les voient pas. Les bouteilles en plastique doivent garder leur forme de bouteille pour être reconnues par les capteurs optiques. Surtout ne les compressez pas dans le sens de la hauteur ! Au mieux, écrasez-les à plat, dans le sens de la longueur sinon elles finissent enfouies ou

incinérées. Dommage...

Le centre Métropolis du SYTRAD emploie une quarantaine de salariés. Il y a deux équipes qui travaillent en alternance matin et après-midi. Même si les machines sont performantes, une équipe de 10 trieurs est nécessaire pour terminer le tri à la main, et des techniciens pour remettre en service les machines qui se retrouvent souvent coincées à cause de guirlandes de Noël, de longues ficelles, de films plastiques, etc.

Les machines de tri séparent d'abord par taille, puis les corps creux des corps plats, puis les différents plastiques par capteurs optiques. Des bras articulés récupèrent ensuite les canettes en aluminium, succession de machines qui génèrent à chaque fois deux flux (petits/grands, plats/creux, métal/autre, légers/lourds, etc.), avec *in fine*, un tas pour chacun d'entre eux. Si c'est trop gros ou en trop grande quantité, il vaut mieux aller en déchetterie. **Chaque jour, on retrouve des tas d'horreurs qui peuvent blesser les ouvriers ou détériorer les machines de tri !** Comme des moteurs de voiture, des pneus, des bouteilles de gaz, des parasols, etc. Pendant notre visite, il y avait même une énorme bâche plastique de jardin dans le tapis roulant des cartons !

Chaque matière est ensuite compressée en balles cubiques, pour être facilement empilables et transportables par camion. Une délégation de service public a été créée pour proposer une sous-traitance à Veolia, une société privée qui s'occupe de toute la partie technique (entretien des machines, gestion du personnel, vente des balles de matières recyclées). Le SYTRAD ne fournit que les locaux. Chaque matériau est vendu en suivant les cours du marché. Par exemple, le plastique suivant le cours du pétrole brut, les balles sont revendues juste en dessous de ce cours afin d'encourager les entreprises à les préférer au pétrole brut, car plus rentable.

Il est possible de **visiter le centre de tri tous les premiers mardi du mois**. De 18 h à 20 h, sur simple inscription sur le site internet du SYTRAD. On peut aussi constituer un groupe de 15 personnes, amis ou famille, et fixer un rendez-vous en journée.

Accès au rapport SYTRAD 2022 : https://www.sytrad.fr/files/Documents/Communication/Rapport%20Activites/SYTRAD_RAPPORT_2020_BD.pdf



Elisabeth V.

Je me surprends à hésiter un instant au cours de l'écriture de ce titre : Amis motards... Amis... Motards... Je SUIS et reste motard, même si aujourd'hui, mes ennuis de santé font que je ne peux plus pratiquer. J'ai aussi toujours été ami des motards. Hélas, parfois, cet amour en prend un sérieux coup derrière le casque.

Ils sont nombreux le week-end et quelques fois en semaine, à parcourir la montagne. Ils n'ont pas toujours des échappements conformes à la législation, mais bon... Il m'arrive à moi aussi de faire du bruit le dimanche avec ma tronçonneuse ! Certains laissent de profondes traces dans les chemins, des ornières devrais-je écrire. Mais en tant que motard, je comprends les plaisirs de liberté, d'ivresse, de puissance...

Je crois toucher là un petit détail incontournable dans notre existence : le vivre ensemble, le seul vivre ensemble et en paix. Certains motards l'ont bien compris : Ils garent leurs engins en haut du village, descendent au café à pied, et repartent après nous avoir salué en souriant. Que demander de plus ?

Notre village est parcouru par quelques ruelles baptisées... allée du Maréchal-Ferrant, passage du Boulanger, passage du Charron... Déjà, rien que les noms laissent à penser qu'il s'agit de voies plutôt étroites ou en cul-de-sac. Question de réflexion.

Quand on les a sous les yeux, il est clair qu'il ne s'agit là que de voies piétonnes. Question d'évidence.

Même si je n'ai pas parcouru des millions de kilomètres à deux roues, je crois pouvoir évaluer certaines de ces ruelles à peine plus larges que le guidon de ces motos tout-terrain. Question de bon sens.

D'autre part, sans même prendre des lunettes, je vois bien qu'elles vont en se rétrécissant. Je peux aussi constater que les deux bordures sont encadrées de hauts murs en pierres. Eh bien, malgré ces constats, il s'en trouve quand même quelques-uns qui s'engagent dans ces couloirs typiques de nos paisibles petits villages de petites montagnes, mais pas à pied, non, au guidon de leur bécane, et à la queue-leu-leu !

Parmi ces passages, celui du Charron a la particularité supplémentaire de faire un coude à angle droit à mi-parcours et de céder son revêtement goudronné pour un autre, fait d'herbes, de fleurs et d'enfants en bas âge qui babillent avec un gentil toutou... Bon, d'accord, je vais éviter de me la jouer perso en ne précisant pas que quelques-unes de mes fenêtres s'ouvrent sur ce sympathique, utile et joyeux boyau.

Dans la plupart des cas, on assiste alors à des marches arrière laborieuses, pas-à-pas, qui débouchent sur un énergumène en furie qui vient d'être réveillé en pleine sieste par des décibels bien amplifiés par l'effet « mégaphonique » de cette ruelle longée des deux côtés par des murs de plus de quatre mètres de haut !

Étonnant tout de même que de vouloir passer à tout prix là où il n'y a rien d'autre à regarder que des murs bien hauts des deux côtés et un grillage en face ! Sans aucune visibilité en quelque sorte...

C'est l'aventure ! Le plaisir d'arriver à franchir une difficulté avec succès ! Ressentir cette adrénaline, même modeste, qui parcourt l'échine alors que l'inconnu s'offre au motard chevauchant son destrier de métal, cette impression quelque part, d'être enfin un héros... si l'étape se réalise sans encombre.

Sauf que l'encombre, c'est cet énergumène qui vient de débarquer dans cette même ruelle, excédé par cette x-ième tentative de franchissement aveugle, visiblement agacé par l'apprenti "Indiana Jones" qui se débat avec sa liane à moteur, cette liane trop longue qui ne sait même pas prendre ce bête virage à angle droit.

Pourtant, le furieux qui interpelle ces cowboys ne parle pas du bruit ou de la fumée des machines. Il ne s'exclame même pas à la vue du gazon labouré, non. Il peste juste contre cette absence de bon sens qui voudrait supposer que parfois, la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres !

La solution ? Dans l'idéal, j'arrive, paisiblement assis sur ma moto (pout-pout-pout !). Je traverse doucement ce tout petit village tant silencieux qu'il semble désert, avec ses maisons en pierres accrochées à une montagne de moyenne altitude, au relief bien accidenté, qui offre des paysages de toute beauté, etc.

Le terrain est visiblement pentu. J'imagine donc des voiries sensibles à la météo, météo qui conjugue étés méditerranéens avec hivers continentaux. Une voirie au revêtement fragile donc. Et vu leur étroitesse, je comprends aisément qu'elles n'ont pas été goudronnées pour être offertes à une circulation motorisée, mais plutôt pour réduire autant que possible les effets parfois désastreux de certains orages.

Cette sereine ambiance m'invite à respecter le milieu et les gens qui y habitent. Alors je traverse cet îlot de paix en prenant le temps de regarder autour de moi et en évitant au mieux les nuisances toujours possibles de ma machine. Si j'ai le temps, le contraire serait bien le diable, je gare mon engin et je parcours l'endroit à pied tout en m'emplissant de ce bien-être... Je ne dérange personne, je deviens presque invisible et je savoure les bienfaits de cette réserve naturellement naturelle. Aucune trace ne trahira ma présence momentanée en cet endroit privilégié. Un moment de bonheur partagé avec l'habitant, en somme.

_____ Gérard B. _____

Tribune libre

Le prochain bulletin devrait sortir **fin octobre 2024**.

Si vous souhaitez faire diffuser un article, envoyez-le à cette adresse électronique :

echodumahun@gmail.com.

L'article sera diffusé, soit sur le site de la commune, groupe Facebook de « J'aime St-Sym », les panneaux d'affichage en mairie ou ceux des poubelles, soit sur le bulletin municipal ou sur la lettre d'information papier ou électronique. Pour le bulletin, pensez à envoyer vos articles et annonces **avant le 30 septembre**.

Maximum une page (photos incluses) en police Arial, taille 9.

Une lettre d'information « Entre deux échos » sera distribuée **fin juin**.

Merci de votre compréhension et de votre participation.

Pour recevoir les bulletins « L'Écho du Mahun » et les lettres « Entre deux échos » par messagerie électronique, il est possible de s'inscrire via le formulaire en bas à droite du site de notre commune.

Vous recevrez, quatre mails par an. Un pour chaque document au moment de sa sortie.

Site : <http://www.saint-symphorien-de-mahun.fr/>



L'équipe communication

Calendrier

Le dimanche 28 avril 2024 à 10h30, au centre du village :

Matinée omelette organisée par l'AJM. Buvette, l'omelette est offerte.

Le dimanche 19 mai 2024 à 14h00, sur le jardin de l'église, au village :

Troc de plantes et de graines organisé par l'association Jardin forêt de St-Sym.

Le samedi 15 juin 2024 de 8h à 12h passage de l'Ardéchoise

sur la commune, depuis Veyrines à la croix du Suc en passant par le village.

Quelques numéros utiles

Pompiers le 18

SAMU le 15

Centre de soins infirmiers de Satillieu 04 75 34 97 97 (tous les jours : 6h30-21h)

Gendarmerie 04 75 34 96 31 (du lun au sam : 08h-12h/ 14h-18h ; dim & JF : 09h-12h/ 15h-18h)

Déchetterie 04 75 69 90 50 (lun, mar, vend, sam : 9h-12h / 13h-16h)

Ouvertures du secrétariat de la mairie

Accueil du public

Mardi et jeudi : 9h – 12h et 14h – 17h

Téléphone : 04-75-34-93-55

Mail : mairie@saint-symphorien-de-mahun.fr

Horaires du secrétariat

Mardi et jeudi : 8h – 18h

Site : <http://www.saint-symphorien-de-mahun.fr/>

Ce bulletin a été imprimé par nos soins (IPNS) dans les locaux de la mairie de Saint-Symphorien-de-Mahun.

Il a été validé par Xavier BALANDRAU, corrigé par Marie Anne RIGUET LARGILLIER, Gérard BIGOT et Philippe DUCLAUX mis en forme par Elisabeth VAZ. Les rédacteurs sont indiqués en bas de chaque article.